

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/044

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS :

SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 12 : CESSION D'UN BATIMENT COMMUNAL AU 65 GRAND RUE À RECH

Par courrier en date du 26 janvier 2021, Monsieur WENDELS Pierre fait part de son intention d'acquérir le bâtiment communal, cadastré section 45, parcelle n° 71 d'une contenance de 66 m² afin d'y aménager un atelier d'ébénisterie de loisirs.

Le Conseil Municipal,

Après avis de France Domaine sur la valeur vénale du bien,
Après avoir entendu les explications de Mme Michèle MULLER, adjointe au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de céder à M. Pierre Wendels le bâtiment communal d'une superficie de 45 m², cadastré section 45 parcelle 71 au prix de 5000 € auquel se rajoute les frais de diagnostic amiante d'un montant de 120 € TTC,
- prend acte que les frais d'acte notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette vente.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 13 avril 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT